

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 3 mars 2011 à 10 h 30
au centre administratif de Roberval
sous la présidence de François Jeanrie**

1. PRÉSENCES

François Jeanrie, Larry Besson, Pierre Côté, Éric Gagné, France Lapierre et Mario Simard.

Absences : Annie Tremblay et Gabrielle Charbonneau.

Invitée : Doris Girard.

2. ORDRE DU JOUR

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2010

3.1 Adoption

Larry Besson propose l'adoption du procès-verbal du 12 octobre 2010.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 12 octobre 2010

Au point 14. Budget de perfectionnement/surplus, un comité commission a été formé et une première rencontre a eu lieu le 24 janvier dernier. L'échéancier a été fixé en juin 2012 afin que les surplus des budgets de perfectionnement école soient utilisés. La prochaine rencontre aura lieu le 31 mai 2011.

Au point 15. Procédures : cours d'été et liste de priorité, François Jeanrie mentionne qu'un comité a été formé et que les travaux se poursuivent. Ce point sera discuté de nouveau lors d'un prochain CRT.

Au point 18. Entente locale, les deux parties conviennent qu'il ne reste qu'une dernière vérification concernant les arrangements locaux avant impression. Cette vérification sera faite dans les plus brefs délais.

4. CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012

La partie syndicale accepte le projet de calendrier scolaire 2011-2012. Elle a d'ailleurs acheminé une lettre à la partie patronale à cet effet.

5. ÉCHÉANCIER PROCÉDURE D'AFFECTATION 2011-2012

François Jeanrie dépose l'échéancier en lien avec la procédure d'affectation 2011-2012 (joint au présent procès-verbal) et en fait la présentation.

6. CONGÉ SABBATIQUE À LA SUITE D'UN CONGÉ SANS SOLDE

François Jeanrie mentionne que l'année scolaire 2011-2012 sera la dernière année pour laquelle il acceptera un congé sabbatique à traitement différé à la suite d'un congé sans solde renouvelé pour une deuxième année.

7. RAPPEL SUR LES ABSENCES ET LES RETARDS

François Jeanrie mentionne que les enseignantes et enseignants doivent toujours aviser la direction ou la personne concernée lors d'une absence ou d'un retard. France Lapierre mentionne que lorsqu'une direction d'école rencontre une enseignante ou un enseignant à ce sujet, la direction doit lui mentionner qu'elle ou il peut être accompagné(e) d'une personne déléguée.

8. POSTE E1 AU CHAMP 13

François Jeanrie fait état de la situation à la suite de la démission de Dominique Boivin. Il précise que Marie-Ève Tremblay sera maintenue en disponibilité en 2010-2011 et que Catherine Langlais-Brousseau obtiendra un poste E1 pour cette même année. France Lapierre précise que présentement, Catherine Langlais-Brousseau a un contrat à temps partiel de 93 %, et demande que ce contrat soit modifié à 100 %. François Jeanrie fera des vérifications auprès de la direction d'école afin de voir les possibilités.

9. FRAIS DE DÉPLACEMENT EN COURS D'ANNÉE

Les parties patronale et syndicale s'entendent afin que les frais de déplacement (8-7.09.00) soient remboursés selon la politique, aux enseignantes et enseignants à contrat, lors de déplacements pour des cours à domicile.

10. POLITIQUE DE DÉPASSEMENT EN COURS D'ANNÉE

France Lapierre demande des précisions concernant la politique de dépassement en cours d'année. Doris Girard mentionne qu'il n'y a pas de politique à ce sujet, mais que les directions d'écoles doivent aviser les services éducatifs lorsqu'il y a des inscriptions qui peuvent causer un dépassement. Elle mentionne que les services éducatifs doivent évaluer la capacité d'accueil dans les écoles.

11. RESPONSABLE D'ÉCOLE

François Jeanrie énumère ce qu'un responsable d'école ne peut pas faire et il acheminera un document au SELH (CSQ) faisant état d'exemples de tâches qui peuvent être accomplies par le responsable d'école.

12. ARTICLE 5-1.11 PRÉAVIS DE DEUX MOIS

Mario Simard mentionne que la commission scolaire doit attribuer un contrat lorsqu'une enseignante ou un enseignant informe verbalement ou par écrit la commission scolaire que l'absence sera supérieure à deux mois consécutifs. La partie patronale respectera l'article 5-1.11 afin d'attribuer un contrat lorsque la situation se présentera.

13. VARIA

13.1 Calendrier des rencontres

La prochaine rencontre aura lieu le 15 avril 2011 à 9 h au centre administratif de Roberval.

13.2 Projet de réussite éducative

France Lapierre demande des précisions au sujet des projets de réussite éducative dans les écoles. François Jeanrie mentionne que la commission scolaire a convenu d'utiliser les surplus. Ceci permettra qu'en lien avec la règle du 10 %, les sommes demeurent dans les milieux, et ce, afin que les écoles puissent présenter des projets à la commission scolaire en lien avec la réussite scolaire.

13.3 Annexe 1

Les parties patronale et syndicale s'entendent pour que la pratique soit la même concernant l'annexe 1.

14. CHAMP 19 ET CHAMP 9

Les parties patronale et syndicale discutent à ce sujet et des vérifications additionnelles seront faites de leur part afin d'uniformiser les pratiques dans les écoles secondaires.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 15 avril 2011 à 9 heures au centre administratif de Roberval.

La séance est levée à 12 h 45.
